



Doc. 15797
21 juin 2023

Les conséquences politiques de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine

Amendement¹ n° 2

M. Oleksii GONCHARENKO, Ukraine, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique

Dans le projet de résolution, paragraphe 10, après la deuxième phrase, ajouter la phrase suivante:

«La Fédération de Russie utilise l'occupation de la centrale nucléaire de Zaporijjia à des fins de chantage, ce qui contrevient à la Convention sur la sûreté nucléaire et au système des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dont la Russie est membre.»

Note explicative

Cette phrase ne nécessite pas d'explications.

Déposé par:

GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
BRANTE Ieva, Lettonie, NI
DZINTARS Normunds, Lettonie, CE/AD
MEREZHKO Oleksandr, Ukraine, CE/AD
MULARCZYK Arkadiusz, Pologne, CE/AD
PAREREN Bob, van, Pays-Bas, CE/AD
SÓJKA Katarzyna, Pologne, CE/AD
WIECHEL Markus, Suède, CE/AD

1. 2023 - Troisième partie de session

